

FADELA HOUARI

Avocate au barreau de Paris, membre du Conseil de l'Ordre
Spécialiste en droit des personnes, de la famille et de leur patrimoine

Élections du Conseil national des barreaux
Mandature 2027-2029, collège ordinal, circonscription de Paris



Je présente aujourd'hui ma candidature pour poursuivre mon engagement à l'échelon national, là où se négocient les textes qui façonnent notre profession et où se défend, jour après jour, la place de l'avocat dans la cité.

PARCOURS

Inscrite au barreau de Paris depuis 1999, j'ai construit une pratique exclusivement dédiée au droit des personnes, de la famille et du patrimoine, matières dans lesquelles je suis titulaire de la mention de spécialisation.

Je crois à une représentation professionnelle qui ne se contente pas d'accompagner les réformes, mais qui les initie, les documente et veille à leur application concrète. C'est la raison pour laquelle je me suis naturellement investie dans plusieurs associations : l'Institut du droit de la famille et du patrimoine (IDFP), dont je suis administratrice, la commission famille du Syndicat des avocats de France (SAF), l'Association française des avocats de la famille et du patrimoine (AFAFP) et l'Association internationale des auditeurs d'enfants (CLIA), dont je suis également administratrice.

ENGAGEMENT ORDINAL

Membre du Conseil de l'Ordre de Paris depuis janvier 2024, j'ai porté mon engagement au plus près des consœurs et des confrères. Mes fonctions et actions durant ce mandat ont été les suivantes : secrétaire du service économique et social, référente de l'Antenne des mineurs, coordinatrice VIF, membre de la commission famille de la BIF, relations magistrats-avocats en matière familiale, membre de la commission finance, sans compter mes activités régaliennes (instruction, jugement, formation administrative, DEC, CEG, permanences déontologiques, visas) ou encore des missions ponctuelles en matière de majeurs protégés, sans compter la participation à de nombreux groupes de travail.

Ces fonctions m'ont permis d'appréhender l'ensemble des difficultés que rencontre la profession — y compris celle de la santé des avocats — et les réponses qui lui sont proposées.

COMMISSION TEXTES

J'ai siégé comme invitée permanente de la commission textes du Conseil national des barreaux, instance technique et transversale dont je connais le fonctionnement et les exigences. J'ai apprécié le travail collectif mené, notamment pour commenter le projet de décret « RIVAGE » et exploiter l'étude d'impact qui nous avait été communiquée. J'ai également travaillé sur les projets de déjudiciarisation, sur la question du timbre fiscal ou encore sur les actes d'avocat. Je souhaite poursuivre ce travail et faire profiter mes consœurs et confrères de l'expérience et de la méthodologie acquises.

LA DEFENSE DE L'ENFANT

La défense de l'enfant constitue également l'une des lignes directrices de mes engagements. membre de l'Antenne des mineurs du barreau de Paris depuis 2018, et référente de l'Antenne durant mon mandat, j'ai eu à cœur de travailler sur les projets de texte et de réagir, par voie de résolution ou de motion, aux annonces susceptibles de porter préjudice aux droits des mineurs. J'ai également pris part aux comités de suivi de la loi n° 2026-630 du 13 juillet 2026 instituant l'avocat de l'enfant en matière d'assistance éducative. Cette réforme entre en vigueur le 6 janvier 2027 et sera au cœur de la prochaine mandature. Elle appelle un accompagnement vigilant de la profession : formation des avocats d'enfants, financement pérenne au titre de l'aide juridictionnelle, harmonisation des pratiques entre barreaux.

LE DROIT DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ET DU PATRIMOINE

Je souhaite enfin mettre à profit mes compétences en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, ma pratique m'ayant amenée à rédiger plusieurs publications dans ce domaine qui m'est cher.

Siéger au Conseil de l'Ordre, c'est apprendre à servir les confrères : arbitrer, concilier, assumer.

Les candidats du collège ordinal Paris sont tous passés par cette école. Ils veulent aujourd'hui mettre cet acquis au service du Conseil National des Barreaux pour la mandature 2027-2029.

D'exercices, de structures et de générations différents, les candidats voient dans cette diversité, à l'image de la profession, une richesse et leur meilleur atout : conscients des réalités et convaincus que ce que nous avons en commun n'est pas menacé par ce qui nous distingue les uns des autres, ils sauront travailler utilement avec les élus de tous les barreaux.

Ils mettront leur expérience au service du Conseil National des Barreaux, avec exigence et dans un esprit de dialogue, autour de convictions partagées :

- l'indépendance de l'avocat et le secret professionnel, qui ne se négocient pas ;
- une formation initiale et continue qui réponde aux attentes des justiciables et aux exigences du métier ;
- l'accompagnement des confrères face aux transformations de nos exercices ;
- l'unité de la profession, dans le respect de la diversité des barreaux et des modes d'exercice.

Quels que soient les élus, les candidats du collège ordinal Paris s'engagent, ensemble, à défendre et servir la profession et tous les avocats qui la composent.